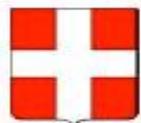


LA

LETTRE

DE




Bourgneuf
SAVOIE

N° 228 – Avril 2024 – www.bourgneuf73.fr

RÉUNION PUBLIQUE MAISON MÉDICALE

Afin de vous présenter le projet de la Maison Médicale, nous vous invitons à une
Réunion Publique le

Mardi 7 Mai à 19 heures à la salle des fêtes derrière la Mairie

L'architecte et des professionnels de santé seront présents

CÉRÉMONIES DU 8 Mai

Comme les années précédentes les cérémonies auront lieu à :

Barouchat	La Grande Croix d'Aiguebelle	Bourgneuf
10h 45	11h	11h 30

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu Dimanche 9 Juin 2024 de 8h à 18h

- Il s'agit d'un scrutin à un seul tour garantissant une représentation **proportionnelle**
- Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en Mairie **jusqu'au 3 Mai 2024**
- Les règles concernant le vote par correspondance ont évolué (voir détails dernière page)

STATIONNEMENT A BOURGNEUF

- Pour des raisons de sécurité, nous invitons les automobilistes à **ne pas stationner sur les trottoirs** publics dans Bourgneuf
- Les visiteurs de la maison médicale et de la mairie devront utiliser le **parking de la salle des fêtes (cf. arrêté de stationnement)**

TERRAINS COMMUNAUX

Un exploitant agricole de Bourgneuf ayant pris sa retraite, les terrains communaux qu'il travaillait, sont à réattribuer.

Les agriculteurs intéressés sont invités à candidater par courrier auprès de la Mairie **avant le 6 Mai 2024** (date indiquée sur le site Internet de la Mairie).

ERRATUM

Une partie des informations concernant l'état civil de la commune (naissances, décès, mariages, baptêmes républicains) n'a pas été publiée sur le bulletin annuel.

Nous nous en excusons en particulier auprès des familles concernées et ferons paraître un avis 2023 complet sur le bulletin 2024.

POINT SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a été constaté récemment une mauvaise utilisation des containers d'ordures ménagères : sacs accumulés, sacs provenant d'un autre lieu d'habitation, dépôt d'emballages à côté des bacs, odeurs nauséabondes, ...

Aussi afin d'éviter les refus de collectes par les camions poubelles vous êtes invités à

- **Déposer vos ordures ménagères le mercredi soir** pour limiter les odeurs (collecte dans la nuit de mercredi à Jeudi)
 - Déposer **vos ordures** uniquement **dans votre propre secteur d'habitation**
 - Déposer vos **sacs fermés dans le container**
 - **Emmenez en déchetterie** (Chamoux, St Pierre, Villard-Sallet) **les déchets** spécifiques
 - **Ne pas mettre dans vos sacs d'OM les déchets qui se trient (et se recyclent).**
- Pensez à les **amener aux PAV** (Points d'Apport Volontaires) situés parking de la Cure et à la Croix d'Aiguebelle. D'autres pourraient être installés prochainement.

NB : Les consignes de tri aux PAV ont été simplifiées : 2 containers seulement :
Un pour le verre : une partie du gain de cette collecte va à la recherche médicale
Un pour les autres matières recyclables : carton, métal (même canettes), plastique...

La qualité de vie est l'affaire de tous, adoptons les bons réflexes.

Nous invitons ceux qui utilisent déjà ces bonnes pratiques à nous excuser de ce rappel qu'il nous semblait important de diffuser largement.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Février 2024

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI	Alain VIOUX
Jean-Louis LORANS	Anne PÉPIN	Dominique BÉCU
Joël TRUCHET	Sylvie PLOTTIER	Amandine REVET
	Estelle FERLIN	
<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Natacha HÉRON Thierry LANDAZ Andgel BOISSON Georges PEREIRA Aurélia MILETTO	Natacha HÉRON à Christophe RUSPINI Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER Aurélia MILETTO à Alain VIOUX	Christophe RUSPINI

Le Procès-verbal du conseil du 18 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

I – OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2024

NB : avant vote du budget 2024 / annule et remplace la délibération 2023-27 du 18/12/2023

Christophe RUSPINI rappelle que le service de gestion comptable de Chambéry a refusé un versement sur le compte 26 non ouvert au budget 2023 au motif que la délibération 2023-17 du 18 Décembre 2023 ne le permettait pas en ces termes.

A l'**unanimité** le conseil vote pour une nouvelle délibération permettant de procéder au versement de notre souscription à l'AFL.

II – M 57 et FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Avec l'adoption et le passage de la M57, nous avons la possibilité de prendre une délibération qui nous évitera de prendre des décisions modificatives pour la gestion du budget.

En effet l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au Maire, sur autorisation du Conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal vote cette délibération.

III - PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le dernier Conseil du 18 Décembre 2023, avait à l'unanimité voté l'octroi de la « Prime Pouvoir d'Achat » à nos 2 agents pouvant y prétendre (en poste au 1^{er} Juillet 2022). Le comité social territorial du 25 Janvier 2024 ayant donné un avis favorable, le conseil Municipal à l'**unanimité** accorde à nos agents cette « Prime Inflation » de 300 à 600€ proratisé à leur temps de travail et dit que le versement se fera en une fois.

IV – ALP'ARC : VENTE DE LA PARCELLE E 1 135 DE 2060m²

Le Conseil Syndical d'Alp'Arc, lors de sa séance du vendredi 16 Juin 2023 a exposé qu'une parcelle appartenant à Bourgneuf devait être englobée dans le lot 1 afin de permettre la création de la ZAC, approuvée lors de la délibération 25/2011 du 8 Novembre 2011 et dans le dossier de réalisation de la ZAC par délibération D2020/02 du 22 janvier 2020 non acquise par l'EPFL de Savoie.

A l'**unanimité** le conseil vote cette délibération qui permet cette vente.

V – ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG 73

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Son financement est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Son organisation est régie par une charte téléchargeable sur l'Extranet du site du CDG73 ou par le portail Web du logiciel « Medtra4 ».

A l'unanimité le conseil APPROUVE l'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, et AUTORISE Madame la Maire, à signer la convention pour une durée de 6 ans à compter du 1er Janvier 2024.

VI – TRAVAUX

☐ **Maison médicale** : travaux suivis par Alain VIOUX, Adjoint aux travaux.

Les fouilles pour la maçonnerie sont effectuées. La grue pour la construction sera installée le 13 Février 2024 et les travaux de fondation et VRD commenceront immédiatement.

☐ **Curage des ruisseaux** :

Il est nécessaire de vider les ruisseaux en aval à La Croix d'Aiguebelle et Barouchat et de remettre en état « la piste » forestière (dévastée par les eaux pluviales) à la Petite Croix. Une mini pelle (conduite par notre agent technique) sera louée à cet effet.

Concernant les dégâts et amoncellements occasionnés en amont sur ces ruisseaux, le SISARC interviendra prochainement.

☐ **Éclairage public** : suite au rapport sur l'éclairage public du cabinet d'études « Ombres et Lumières » de Novembre 2023, le relamping et remplacement des armoires se poursuit comme actuellement sans intervention du SDES.

NB : le « relamping » consiste à modifier l'installation des candélabres pour installer un éclairage par led, économe en énergie et donc moins onéreux en consommation.

□ **Cimetière** : Les derniers devis concernant la pose des 3 blocs de 6 cases de columbarium sont attendus ainsi que les dates possibles d'intervention.

□ **Église** : Le problème du parquet n'est pas résolu. Une nouvelle entreprise de menuiserie contactée par l'architecte, compétente dans le travail en églises, doit venir prochainement et proposer des solutions (dépose ou non, totale ou partielle du parquet actuel ? bois ou matériaux composites ?).

□ **Chez Laurette** : La démolition commencera le 13 Février 2024. Des barrières seront mises en place. La première phase sera consacrée à l'enlèvement de l'amiante. Un nouveau permis sera déposé prochainement.

VI – QUESTIONS DIVERSES

MOBILITÉ

Les conclusions de l'enquête publique Mobilité menée par la Région, le Département et Cœur de Savoie auprès des communes sont rendues.

Le 03 février 2024, la communauté de communes a réuni en mairie de Bourgneuf les employeurs publics de plus de 11 agents. Celles-ci (dont le syndicat des écoles), devront s'acquitter auprès de cœur de Savoie de la taxe mobilité représentant 0,6 % de la masse salariale et qui sera dédiée au développement des nouvelles formes de mobilité éco-responsables : transport en commun, vélo, co-voiturage....

A Bourgneuf, suite à nos remarques lors du dernier conseil Municipal, de nouvelles réunions auront lieu avec, nous l'espérons, de nouvelles propositions concernant la sécurisation de la traversée du bourg et le parcours de la voie cyclable Bourgneuf/Chamoux vers Alp'Arc, et le type de voie cyclable avec aménagements des sorties sur la RD 925.

RECENSEMENT

La fin du recensement est fixée au 18 Février. 17 réponses n'ont pas pu être collectées malgré au moins 3 rappels. Rappelons que le résultat du recensement sert, entre autres, à fixer le montant des dotations financières aux communes.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

L'EIRAD (Entente Interdépartemental Rhône Alpes pour la Démoustication) nous invite en attendant peut-être de nouvelles solutions type « pièges à moustiques », à maintenir et déployer la prévention et surveiller les espaces sensibles à la production de gîtes des moustiques tigres.

Rappel des objectifs de démoustication :

- ◆ Information sur le cycle de développement et l'écologie des moustiques
- ◆ Sensibilisation de la population aux solutions préventives à mettre en œuvre afin d'empêcher les développements larvaires des moustiques
- ◆ Epannage de larvicide biologique (de manière exceptionnelle)
- ◆ Demande d'intervention sur le site de l'EIRAD : www.eid-rhonealpes.com

FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE CHAMOIX

L'inspection Académique a récemment annoncé la fermeture d'une classe en élémentaire à Chamoux. Cependant, suite à la mobilisation des parents d'élèves et élus et une prévision plus optimiste des effectifs, cette perspective a été abandonnée, sous réserve de confirmer ces effectifs à la rentrée.

BILAN INTERMÉDIAIRE DU MANDAT :

L'observation de notre « profession de foi » contenant le programme sur lequel nous avons été élus montre que la plupart des objectifs visés sont atteints.

Il reste à finaliser le chantier de l'église, aménager le parking de la salle des fêtes, reprendre encore une partie du réseau d'eaux pluviales, compléter le plan signalétique en attente du nom des dernières rues de la zone d'Alp' et installer des containers de tri à proximité de la salle des fêtes.

Certaines choses imprévues ont été réalisées dont ce qui sera notre « grand projet », celui de la réalisation de la MSP, Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2024

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI	Alain VIOUX
Aurélia MILETTO	Joël TRUCHET	Sylvie PLOTTIER
Natacha HÉRON	Thierry LANDAZ	Dominique BÉCU
Jean-Louis LORANS	Amandine REVET	
<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Estelle FERLIN	Anne PÉPIN à Sylvie PLOTTIER	Christophe RUSPINI
Andgel BOISSON		
Georges PEREIRA		
Anne PÉPIN		

Le Procès-verbal du conseil du 12 Février 2024 est approuvé à l'unanimité

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 (Rapporteur Christophe RUSPINI)

M. Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, présente le compte de gestion et les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif.

Il est proposé d'adopter aussi ce Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par Monsieur Patrice BERTHON, et M Claude MOLLARD, administrateurs principaux des finances du Service de Gestion Comptable de Chambéry visé et signé par ces derniers, n'appelle aucune observation ni réserve.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (Rapporteur Christophe RUSPINI)

Le compte administratif **2023**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	EXCEDENT	DEFICIT
Résultats reportés N-1		397 071.55€		121 380.43 €		
Opérations de l'exercice 2023	553 886.43 €	922 851.33 €	166 729.74 €	145 330.66 €		
TOTAUX	553 886.43 €	922 851.33 €	166 729.74 €	145 330.66 €		
<i>Résultat de clôture</i>		<i>766 036.45 €</i>		<i>99 981.35 €</i>		
RAR			€	€		
RESULTATS DEFINITIFS		766 036.45 €	€	99 981.35 €	866 017.80€	

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : + 866 017.80 €

Comme il est d'usage, Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. L'assemblée **approuve le compte administratif** par 11 voix Pour et 1 abstention (Nicole BOUVIER).

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 (Rapporteur Christophe RUSPINI)

Christophe RUSPINI rappelle les résultats du Compte Administratif 2023, ainsi que ceux du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry.

♦ Section de Fonctionnement : excédent global de fonctionnement de **766 036.45 €**

- *aucun reste à réaliser en dépenses ;*

- *aucun reste à réaliser en recettes ;*

♦ Section d'Investissement : excédent global d'investissement de **99 981.35 €**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2024 :

➤ **766 036.45€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)** en recettes de fonctionnement.

IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (Rapporteur Christophe RUSPINI)

M. Christophe RUSPINI présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. *Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.*

En conséquence, M. Christophe RUSPINI propose de maintenir les taux actuels sans augmentation :

➤ **Taxe d'habitation : 7.46 %**

➤ **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.05 %**

➤ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.11%**

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

V - BUDGET 2024 (Rapporteur Christophe RUSPINI)

En fonctionnement il est équilibré à : 1 736 745.00 €.

En investissement, il est équilibré à : 2 681 329. €.

Les principaux investissements prévus cette année sont :

- La Maison Médicale	2 458 K€
- L'église	50 K€
- Le Relamping sur l'éclairage public + poteaux incendie	50 K€
- La mise en place d'un columbarium	15 K€
- Les travaux de voirie	10 K€
- L'achat de matériel pour les Services Techniques	50 K€
- Achat de matériel Informatique et bureau	0.2K€

Ce budget est **voté à l'unanimité.**

Mme Le Maire remercie chaleureusement Christophe RUSPINI 1^{er} Adjoint et Adjoint aux finances du travail effectué sur ce budget, ainsi que de sa présentation claire et concise.

VI – ATTRIBUTION DU LOT 6 DE LA MAISON MÉDICALE

L'entreprise attributaire du lot 6 ayant renoncé, Jeudi 11 avril 2024, était convoquée la Commission d'Appel d'Offres (CAO), suite à sa republication.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

L'appel d'offres déposé le 6 Mars a été publié et mis en ligne sur la plateforme de la Vie Nouvelle, marchés sécurisés. 3 offres dématérialisées de 3 entreprises sont parvenues dans les délais avant le 10 Avril 2024 - 8h30.

A l'unanimité, le conseil municipal suit l'avis de la CAO attribuant le lot 6 à « La Menuiserie Savoisienne », de Gilly Sur Isère pour un montant HT de 111 547,22€ et autorise Mme Le Maire à signer ce marché.

VII – VŒU A LA SNCF POUR LE MAINTIEN DES TGV ET TRAINS DE DESSERTE LOCALE

Le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Savoie du 15 Février 2024, ayant délibéré, a formulé le vœu de voir maintenir les liaisons ferroviaires Paris/Savoie, suite à un article paru dans la presse évoquant la possible suppression d'une rotation quotidienne.

Le 25 Mars par courrier, Benjamin HUTEAU à la direction de la SNCF a infirmé cette hypothèse et propose même un renforcement du nombre de places lors des périodes touristiques.

Les usagers constatent un manque de place en semaine sur les dessertes locales, obligeant souvent les voyageurs à rester debout et nombreux dans les couloirs.

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite voir l'offre de service de la SNCF maintenue et renforcée tant sur le réseau national que sur le réseau local.

VIII – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques (lié entre autres aux nombreux travaux encore à engager), il est nécessaire de recruter un agent contractuel cet été, pour une durée de 4 mois.

Cet agent technique devra justifier du permis B, connaître les règles de sécurité, avoir une 1^{ère} expérience dans le domaine des espaces verts, du bâtiment ou de la voirie, et évidemment avoir une appétence pour les travaux manuels et physiques.

Ce recrutement est décidé à l'unanimité.

IX – TRAVAUX

☐ **Maison Médicale** (rapporteur Alain VIOUX, Adjoint aux travaux)

Les travaux de VRD et fondations ont avancé normalement et les 1^{ères} constructions sortent de terre comme prévu.

☐ **Église**

La société Logis'Home spécialisée dans les édifices publics accepte de finir le chantier. Les différentes visites réalisées avec cette entreprise, le Maître d'œuvre, les fournisseurs de matériaux et la commune concluent à l'impossibilité de poser un nouveau parquet en matériaux composites. Cependant un fournisseur « artisan à l'ancienne » accepte de produire des planches qui, posées avec des préconisations spéciales (produit d'étanchéité sur la dalle, lambourdes en autoclaves, bandes goudronnées sous le plancher...), devraient donner satisfaction.

Le nouveau devis s'élève à 37 730€ HT, qui serait compensés en partie par les retenues appliquées au menuisier précédent (14 000€ environ).

Le conseil municipal invité à délibérer, valide cette proposition avec 10 Pour et 2 Contre (A. VIOUX et C. RUSPINI).

X – QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ÉCOLE DE COISE

Par courrier, l'École de Coise demande pour 2 élèves de Bourgneuf une participation financière (28€ par élève) pour un séjour « *Vers la Découverte de la Nature* » qui aura lieu du 17 au 18 juin 2024 à Arêches (73).

Le SIEGC (financé par les communes) étant compétent en matière scolaire et fournissant déjà un budget de 30 € par élève consacrés aux projets (+ 52€ par enfant pour les fournitures), (la différence étant couverte par le Sou des écoles et les activités de l'APE), le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

APPLICATION PANNEAU POCKET

L'application « Panneau Pocket » permet d'être tenu informé au jour le jour sur son smartphone des événements à venir sur le territoire de la CCCS : spectacles, festivités, événements, informations d'urgence...

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a souscrit un abonnement à cette application et propose d'en faire bénéficier les Communes qui le souhaitent pour la modique somme de 20€ par commune.

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord pour souscrire à cette offre.

Chaque habitant intéressé peut donc d'ores et déjà télécharger gratuitement cette application.

PARKING DES TEPPEES

Dans la nuit du 18 au 19 Janvier, Mme Le Maire a accepté que le SISARC qui devait dégager dans l'urgence le village du 1^{er} Berre suite aux glissements de terrain, puisse provisoirement déposer les matériaux très lourds car gorgés d'eau (terre, cailloux, bois...), sur le parking des Teppes. Ils devraient être évacués début Mai.

En situation critique les communes se doivent la solidarité comme l'ont fait récemment avec nous Chamoux et Bonvillaret que nous remercions.

Mme Le Maire demande aux nombreux routiers utilisant ce parking Poids-Lourds de l'excuser pour la gêne occasionnée.

INCIVILITÉS

Depuis quelques temps les plaintes se multiplient concernant des incivilités dont certaines mettant en jeu la sécurité des personnes : stationnement des véhicules sur les trottoirs publics, jets de pierres sur les panneaux photovoltaïques, déjections canines sur les espaces publics, containers poubelles mal remplis, vandalisassions de la boîte à livres...

Les autorités alertées nous ont informés de leur volonté d'intervenir sur ces problématiques, ennuyeuses autant sur le vivre ensemble qu'au niveau de la sécurité de tous.

INFORMATIONS POUR ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur une seule liste électorale. Si vous ne l'êtes pas, vous devez remplir le formulaire cerfa 12669*02 de demande d'inscription, téléchargeable sur internet muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- J'ai 18 ans et je me suis fait recenser à 16 ans : je suis donc inscrit sur la liste électorale de la commune où je me suis fait recenser.
- J'ai déménagé et je ne sais plus si j'ai bien effectué le transfert entre ma commune de départ et celle d'arrivée : (j'ai jusqu'au **1^{er} mai pour m'inscrire en ligne** ou **jusqu'au 3 mai en mairie** selon deux modes : l'inscription papier en mairie avec les justificatifs cités plus haut ou par voie électronique sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47#1>

L'inscription prend 5 jours car elle est envoyée à l'INSEE pour vérification par le biais du système ELIRE, qui vérifiera les doublons et les éventuelles radiations pour perte du droit électoral.

Ma carte d'électeur me sera distribuée 3 jours avant le scrutin soit **avant le 6 juin au plus tard**, ou conservée au bureau de vote et récupérable sur présentation d'une carte d'identité.



Je ne serai pas présent le 9 juin pour aller voter, comment puis je faire ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la gestion des procurations a été revue comme suit :

- Le mandataire (la personne à qui vous confiez votre droit de vote) pourra désormais être inscrit dans une autre commune que la vôtre.
- Un électeur ne pourra être le mandataire que d'une seule procuration dans une même période.
- De plus, les procurations seront centralisées dans le REU (Répertoire Electoral Unique) et contrôlées par l'INSEE

Depuis le 6/04/2021, les procurations peuvent être établies de manière dématérialisée sur :

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

Le mandant doit ensuite présenter le n° d'enregistrement de sa déclaration en ligne et une pièce d'identité auprès des autorités compétentes (gendarmerie, commissariat, ...) qui transmet à la mairie par voie dématérialisée.

Une nouveauté pour une procuration 100% dématérialisée : si vous disposez d'une identité numérique certifiée France identité, vous n'aurez pas besoin de vous déplacer au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour la vérification de votre identité et valider votre procuration car tout se fera en ligne.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h00